

## VOEU DU GROUPE TOULOUSE POUR TOUS EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'INFORMATION DES ELUS EN VUE DES CONSEILS MUNICIPAUX

12-453

Mesdames, Messieurs,

Lors des mandatures précédentes, la Municipalité mettait un point d'honneur à répondre, avant le Conseil municipal, à toute demande d'explication émanant d'un Conseiller municipal.

Malheureusement, il est dorénavant plus difficile d'obtenir l'information à laquelle les élus de la Minorité ont droit. Un grand nombre de demandes d'éclaircissements est, à ce jour encore, resté sans réponse alors même qu'elles étaient nécessaires pour que les élus puissent se positionner en parfaite connaissance de cause lors du vote de délibérations lors de Conseils municipaux antérieurs.

Par exemple, deux courriers, adressés l'un le 17 novembre 2011 et l'autre le 12 décembre 2011 relatifs à d'importants points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal n'ont pas donné lieu à une réponse avant la séance des Conseils municipaux concernés et toujours pas ce jour. On trouvera ci-joint copie de ces deux courriers.

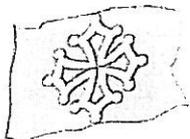
Cette rétention de l'information envers les Élus de la Minorité nuit à la qualité des débats de notre Assemblée sur un sujet pourtant d'une importance fondamentale pour une Collectivité locale : la matière budgétaire.

Il faut donc instaurer une règle offrant la garantie d'information qui manque aujourd'hui. Son adoption renforcerait la démocratie interne de notre Assemblée.

En conséquence, le Conseil municipal, réuni ce jour en assemblée, décide :

- Un Conseiller municipal peut demander, par écrit, des renseignements sur tout point inscrit à l'ordre du jour d'un Conseil municipal.
- Pour toute demande déposée ou adressée par courriel au Bureau du Conseil municipal avant 17 heures l'avant-veille de l'Assemblée, le Maire est tenu d'apporter une réponse au plus tard la veille avant 17 heures.  
Cette réponse se fera par courriel ou par courrier.

- Un Conseiller municipal qui n'a pas reçu une réponse à une demande présentée dans ces conditions peut demander le retrait du dossier concerné de l'ordre du jour du Conseil municipal. Ce retrait est de droit.



MAIRIE DE  
TOULOUSE  
www.toulouse.fr

Groupe Toulouse Pour Tous

Monsieur Pierre COHEN  
Député-Maire de Toulouse  
Président de la Communauté  
Urbaine du Grand Toulouse  
Hôtel de Ville  
Place du Capitole  
31000 TOULOUSE

*Jean-Luc Moudenc*

Toulouse, le 17 NOV. 2011

Monsieur le Député-Maire et Président,

J'ai examiné le rapport d'orientation budgétaire de la Communauté Urbaine qui est beaucoup moins polémique et beaucoup plus complet que celui qui va être présenté en Conseil Municipal vendredi prochain.

Ce rapport aborde notamment l'évolution de l'épargne nette de la Communauté Urbaine

Je souhaiterais pouvoir disposer d'éléments comparables pour la Ville de Toulouse.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir me préciser le montant de l'épargne nette :

- 1°) au CA 2007
- 2°) au CA 2008
- 3°) au CA 2009
- 4°) au CA 2010
- 5°) en prévision pour le CA 2011 et en projection pour les années 2012, 2013, 2014.

De telles projections se trouvent en effet dans le document de la CU et il peut être aisé de pouvoir en disposer également pour la Ville de Toulouse.

Je vous remercie de bien vouloir de me faire parvenir ces éléments quelques jours avant le Conseil Municipal.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire et Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

*Jean-Luc Moudenc*

Jean-Luc MOUDENC

Copie : aux conseillers municipaux

Groupe Toulouse Pour Tous - 27, rue des Lois - 2ème étage - 31000 Toulouse  
Tél. 05 67 73 82 58 - Fax 05 61 22 34 63 - E-mail : groupe.toulousepourtous@mairie-toulouse.fr - www.toulousepourtous.org

Monsieur Pierre COHEN  
Député-Maire de Toulouse  
Président de la Communauté  
Urbaine du Grand Toulouse  
Hôtel de Ville  
Place du Capitole  
31000 TOULOUSE

*Jean-Luc Moudenc*

Toulouse, le

12 DEC. 2011

Monsieur le Député-Maire et Président,

Le Budget 2012 sera abordé au prochain Conseil Municipal.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'apporter des réponses écrites sur les points suivants avant le prochain Conseil Municipal :

1°) La délibération indique, à la page 9, que le Conservatoire Régional nécessite une aide de 1M€.

Je pense qu'il s'agit d'une erreur et que la dépense est bien supérieure.

2°) A la page 19, dans le tableau, il y a des variations importantes d'une année sur l'autre

	2011	2012
Produits de gestion courante	7,7 M €	5,5 M €
Produits financiers	3,5 M €	1,6 M €
Produits exceptionnels	2,2 M €	8,3 M €

Serait-il possible de connaître l'origine de la chute des produits de gestion courante qui passent de 7,7 M € en 2011 à 5,5 M € en 2012 ?

Quelle est la nature des produits financiers et quelle est la cause de la chute de 3,5 M€ à 1,6 M € ?

Quelle est la nature de la croissance des produits exceptionnels ? Est-ce une croissance durable ? Dans le cas contraire, la différence, soit 6M€, se répercutera sur l'autofinancement sur le budget 2013, ce qui serait très regrettable.

3°) Amortissement du matériel renouvelable :

A la page 12 du document budgétaire, le compte 68 concerne l'amortissement du matériel renouvelable.

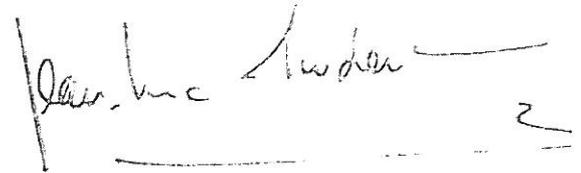
Le montant passe de 27 M € en 2011 à 24 M € en 2012.

Cette réduction de 3 M € est surprenante.

Sera-t-il possible d'avoir une explication à ce sujet ?

Je vous serais reconnaissant de m'adresser votre réponse avant le Conseil Municipal.

D'avance je vous en remercie et je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire et Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Luc Moudenc', with a horizontal line underneath it.

Jean-Luc MOUDENC

Copie aux Conseillers Municipaux

VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE TOULOUSE METROPOLE D'EUROPE EN FAVEUR  
DE LA MISE EN PLACE A TITRE EXPERIMENTAL D'UNE ZONE D'ACTIONS  
PRIORITAIRES POUR L'AIR (ZAPA)

12-458

Mesdames, Messieurs,

**La qualité de l'air à Toulouse se dégrade.** Durant le premier semestre de l'année, notre Ville a connu plusieurs pics de pollution. L'*Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées* (ORAMIP), organisme indépendant agréé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, a, chaque fois, déclenché une procédure d'information au public. Cette alerte est lancée lorsque la quantité de particules en suspension (PM 10) enregistrée au cours des 24 heures écoulées dépasse le seuil réglementaire de 50 microgrammes par m<sup>3</sup> d'air.

Les **causes** de la dégradation de la qualité de l'air que nous respirons sont connues : **circulation automobile**, pollution d'origine industrielle ou domestique... Les **conséquences** le sont tout autant : recrudescence de **maladies respiratoires chroniques** (bronchiolites...), raccourcissement de l'espérance de vie... Dans une récente étude, la Commission européenne estime, d'ailleurs, à 42 000 le nombre de décès dus chaque année en France à la pollution de l'air par les microparticules. Indépendamment du fait que l'absence de mesures concrètes expose l'Etat et les Collectivités à des sanctions juridiques et financières de l'Union européenne, il en va de la santé de nos concitoyens.

Le **Grenelle de l'Environnement** a mis en place un instrument juridique à la disposition des Collectivités désireuses de réduire notablement la pollution atmosphérique liée à la circulation routière en zone urbaine. Il s'agit des **zones d'actions prioritaires pour l'air** (ZAPA), périmètres à l'intérieur desquels l'usage de véhicules polluants est restreint ou interdit.

**Huit grandes villes ou agglomérations se sont déjà positionnées** pour expérimenter ce dispositif. C'est le cas de la Ville de Paris, du Grand Lyon, de la communauté urbaine de Bordeaux ou de la métropole Nice Côte d'Azur. Elles bénéficieront pour cela de l'accompagnement financier de l'Etat via l'ADEME.

En complément du Plan Climat Energie récemment adopté par le conseil communautaire et conformément à l'orientation n° 42-air du Schéma Régional Air Climat Energie récemment adopté par le Conseil Régional, le groupe *Toulouse Métropole d'Europe* **propose que la Ville de Toulouse saisisse la communauté urbaine** du Grand Toulouse, qui a compétence en la matière, d'une **demande de mise en place à titre expérimental une zone d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA) sur son périmètre communal.**

En conséquence, le groupe *Toulouse Métropole d'Europe* propose d'adopter le vœu suivant :

La Ville de Toulouse s'engage à saisir la communauté urbaine du Grand Toulouse d'une demande de mise en place à titre expérimental d'une zone d'actions prioritaires pour l'air sur son périmètre communal.

## VOEU DU GROUPE COMMUNISTE, REPUBLICAIN ET CITOYEN POUR LA FERMETURE DES CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

12-459

Mesdames, Messieurs,

Il existe 24 centres de rétention administrative en France, dont celui de Cornebarrieu près de Toulouse. Dans ces centres, les étrangers en situation administrative irrégulière sont enfermés. Ils ont été arrêtés suite à un contrôle d'identité ou routier, interpellés au guichet d'une préfecture, appréhendés sur leur lieu de travail.

Les CRA sont des lieux d'enfermement, une prison qui ne dit pas son nom, avec grillages, barbelés, caméras de surveillance et une très forte présence policière. Ce contrôle s'explique par la volonté d'assurer la reconduite des individus, mais il paraît démesuré face à une population qui n'a commis aucun crime.

Privés de liberté, séparés de leur famille : il n'y a aucune raison valable pour enfermer les étrangers en situation irrégulière.

Ils sont victimes d'une politique d'immigration incohérente et inhumaine.

L'immigration zéro est un mythe qui divise et affaiblit notre pays. La France continuera à connaître comme tous les pays du monde des flux migratoires. Il faut donc mener des politiques refusant de ghettoïser la société, qui ne soient pas guidées par l'obsession du refoulement des étrangers.

Il est fondamental de procéder à une refonte du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), de différencier et de rétablir le droit en fonction des différentes demandes : droit d'asile, séjour pour raison médicale, regroupement familial, immigration économique, etc...

Nous souhaitons que cette réflexion soit menée et que des transformations soient effectives en matière d'immigration et en faveur de la régularisation des personnes privées de papiers. Mais dans l'attente, nous n'acceptons pas cette logique répressive qui multiplie les atteintes aux droits de l'Homme que la France et l'Europe se devraient de faire respecter au nom des conventions internationales qu'elles ont ratifiées : tout individu doit bénéficier de la liberté de circulation, du droit à la protection contre les persécutions, du droit à la vie privée et familiale. De la même manière, les droits des enfants doivent être respectés.

**Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de Toulouse, réuni le vendredi 6 juillet 2012, demande au Gouvernement :**

- la fermeture des 24 centres de rétention administrative existants en France
- l'engagement d'une réflexion en vue d'une refonte du Ceseda



## VOEU DU GROUPE DES ELUS NON INSCRITS POUR LA SUPPRESSION DES VOLS DE NUIT, PRESENTE PAR YVETTE BENAYOUN-NAKACHE.

12-460

Mesdames, Messieurs,

Le 18 décembre 2009, notre Conseil Municipal adoptait à l'unanimité, moins 7 abstentions, le vœu présenté par le Groupe Communiste Républicain et Citoyen pour l'arrêt des activités aéroportuaires nocturnes à l'aéroport de Toulouse Blagnac.

Le 4 novembre 2010, à la Préfecture de la Haute Garonne s'est tenue la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Toulouse Blagnac, avec ses 4 collègues : Etat, Elus Locaux, compagnies aériennes-Airbus, Associations, sous la présidence de la Secrétaire Générale de la Préfecture. Cette commission avait pour objectif les interdictions des vols de nuit (de minuit à 6h du matin).

Or tous les élus majoritaires de la Ville de Toulouse, ont ce jour là, désavoué le vœu du 18 décembre 2009, ont renoncé à demander la suppression des vols de nuit et ont accepté le projet de la Préfecture de restriction de bruit, basé sur la certification des avions et de leur marge cumulée.

Le 7 février 2011, le Maire a réuni les élus, le Président du Directoire d'ATB, la Présidente du CCNAAT et une représentante d'une association de Tournefeuille. Cette réunion avait pour but la création de l'Observatoire « Cœur de nuit » promesse faite pendant la campagne des Municipales du candidat devenu Maire.

A ce jour, force est de constater que le trafic des vols de nuit perdure, et continue de gêner des milliers de personnes durant leur sommeil, allant à l'encontre de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui a fixé des seuils de bruits au-delà desquels la santé humaine s'en trouve affectée.

Un simple rappel, une nuit de sommeil réparateur est fixée à 8 heures.

En conséquence, le Groupe des Elus Non Inscrits demande que le Conseil Municipal de Toulouse, réuni ce vendredi 6 juillet 2012, s'engage, à nouveau, à relancer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir l'interdiction des vols de nuit entre 22h et 6h du matin.

